

PROGRAMME FORMATION APPEL À CANDIDATURE FIFPL 2023

- 👁 **THÈME :**
S05_O63 - LE BILAN DE SOINS INFIRMIERS (BSI)

- 👁 **INTITULÉ DE LA FORMATION :**
LE BILAN DE SOINS INFIRMIERS (BSI)

- 👁 **OBJECTIFS RECHERCHÉS**
 - OBJECTIF 1 : COMPRENDRE LES PRINCIPES CONCEPTUELS DU BSI ET SON INSCRIPTION DANS UNE COORDINATION GLOBALE
 - OBJECTIF 2 : ÉVALUER LA SITUATION CLINIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PATIENT
 - OBJECTIF 3 : PRÉPARER UN PLAN DE SOINS PERTINENT À LA SITUATION DU PATIENT
 - OBJECTIF 4 : CONNAÎTRE LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LIÉES À L'UTILISATION DU BSI ET LES DIFFÉRENTS ITEMS LE COMPOSANT
 - OBJECTIF 5 : ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET PARTICIPER À LA COORDINATION DU PARCOURS DE SOINS DU PATIENT
 - OBJECTIF 6 : EXAMINER L'IMPACT DE L'AVENANT 6 DANS LA PRATIQUE INFIRMIÈRE

- 👁 **PUBLIC CONCERNÉ**
 - Infirmiers libéraux titulaires du Diplôme d'État d'infirmier
 - Seul peut être éligible à une prise en charge de ses formations, le professionnel installé en exercice libéral au moment de la formation pour laquelle il présente une demande de financement par le FIF PL
 - Le professionnel libéral doit être en mesure de justifier d'un des quatre documents suivants (en se connectant sur le site de l'URSSAF :
 - Attestation URSSAF de versement de la cotisation au Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
 - Attestation URSSAF de dispense de versement de la cotisation Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
 - Attestation URSSAF de refus de demande d'attestation précisant « Compte TI non redevable de la contribution CFP » pour l'année en cours.
 - Attestation d'affiliation URSSAF sur lequel figurent son numéro Siret, son code NAF et sa date d'installation en exercice libéral. Ce document est recevable uniquement pour un professionnel installé en libéral l'année de sa formation.

FORMAT DE LA FORMATION

❖ FORMAT LA FORMATION

E-Learning

👁 DURÉE DE LA FORMATION EN HEURE

6 h (4 h connectées et 2 h hors connexion)

👁 MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette action de formation est construite autour d'un parcours élaboré sur une plateforme LCMS au moyen d'outils auteur de contenus de formation au format e-learning.

Le parcours est conceptualisé et élaboré par une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un ingénieur de formation qui définit la stratégie pédagogique, coordonne et assure la cohérence pédagogique du parcours
- d'un expert du thème qui sélectionne le contenu approprié au public visé
- d'un ingénieur multimédia qui conçoit l'architecture du parcours, les activités et le fil rouge, et gère l'élaboration des différents médias

La formation par e-learning se découpe en différentes séquences qui sont usuellement appelées des « modules ». Chaque module correspond à un objectif intermédiaire de formation. L'ordre chronologique des modules a été établi en respectant une logique d'apprentissage selon la nature des sujets abordés et les objectifs d'apprentissage fixés.

Le parcours est un parcours de niveau 3 interactif et accessible à tous sur un Learning Management System (LMS). Le Virtual Learning Environnement utilisé permet de suivre le « parcours électronique » de l'apprenant tout au long de sa période définie de formation, notamment par la traçabilité sur le lancement, la mise à disposition des ressources pédagogiques et des unités d'apprentissage, les relances, l'enregistrement des résultats individuels et la mise à disposition du journal des connexions. Le système choisi est compatible avec les normes techniques et pédagogiques d'interopérabilités (SCORM 2004) et dispose d'une maintenance technique.

Le parcours est accessible pour les apprenants sur cette plateforme via un espace personnel au moyen d'identifiant et mot de passe personnel. Son accès nécessite une connexion L'apprenant doit visionner et terminer l'ensemble du parcours dans un ordre chronologique prédéfini. Celui-ci suit une logique hiérarchisée, basée sur la cohérence et l'articulation des objectifs pédagogiques établis. Ainsi, les contenus ne sont accessibles qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'apprenant dans le parcours.

Les éléments constitutifs du parcours sont déposés sur la plateforme LMS et sont accessibles depuis l'espace personnel de chaque apprenant au moyen d'un identifiant et un mot de passe individuels.

Ces supports ont été conceptualisés et réalisés par l'équipe pédagogique de l'organisme et l'ensemble des formateurs, les assurant d'une appropriation parfaite

du thème abordé. Ils sont téléchargeables par les participants avant le début de la formation.

👁️ TYPE DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE REMIS AU STAGIAIRE ET CONTENU

L'apprenant réalise les activités prévues de manière linéaire et dans l'ordre défini au moment de l'élaboration du parcours. Les UA s'enchaînent de manière pédagogique en suivant une logique de compréhension graduée.

Chaque UA se termine par une activité d'entraînement portant sur les notions abordées au cours de cette UA :

- L'apprenant réalise les exercices proposés
- Il obtient un score de performance affiché en pourcentage
- En cas d'erreurs :
 - Des conseils lui sont donnés, notamment celui de revoir les notions abordées
 - Il peut recommencer l'exercice une fois
 - La correction s'affiche
 - Il n'accède à l'UA suivante qu'à la condition d'obtenir un score de 50 % minimum

Ce dispositif permet de s'assurer de la bonne compréhension des notions abordées dans le parcours d'une part, et de l'acquisition des connaissances et compétences prévues dans le programme.

De même un temps minimum est fixé pour chaque module.

Un livret de synthèse en pdf est à télécharger par les apprenants. Il reprend les documents importants de la formation.

👁️ TYPE D'ÉVALUATION PRATIQUÉE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

La formation sera considérée comme validée si l'apprenant a réalisé toutes les activités de chaque UA et obtenu un score final global de 50 %.

Un questionnaire portant sur les connaissances relatives à la thématique est inséré en début de parcours (pré test), ainsi qu'après la fin de celui-ci (post test). Chaque apprenant reçoit les résultats de ses tests d'évaluation, lui permettant ainsi de mesurer objectivement son évolution durant ce programme de formation.

En fin de parcours un dispositif d'évaluation porte sur :

- L'ergonomie
- Le contenu
- L'interactivité
- Les acquis et l'utilisation dans la pratique
- Les suggestions d'amélioration

👁 **INTITULÉ DE LA FORMATION**

LE BILAN DE SOINS INFIRMIERS (BSI)

👁 **RÉSUMÉ DE LA FORMATION**

Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) est amené à remplacer la Démarche de Soins Infirmiers (DSI). Particulièrement innovant, plus simple et plus concret dans son concept, le BSI a été élaboré pour répondre aux attentes des infirmières. Pour qu'elles s'en emparent, il est fondé sur la charge en soins et sur toutes les dimensions du rôle propre. Il valorise ainsi l'infirmière dans les soins infirmiers d'hygiène, mais aussi dans les soins relationnels, les soins éducatifs et préventifs. Il valorise également l'infirmière dans son rôle au sein de l'équipe soignante à domicile. L'avenant 6, publié au journal officiel le 13 juin 2019 a officialisé l'arrivée progressive du BSI depuis le mois de janvier 2020. L'avenant 8 quant à lui modifie le déploiement du BSI et la mise en place des forfaits pour tous les patients. Ainsi, ce programme répondra à toutes les interrogations et doutes des infirmières en leur permettant d'approfondir toutes ces nouvelles compétences afin d'affronter au mieux la mise en pratique dans leur exercice quotidien avec leurs patients.

👁️ **PROGRAMME DÉTAILLÉ :**

Organisation des modules :

MODULE 1 : COMPRENDRE LES PRINCIPES CONCEPTUELS DU BSI ET SON INSCRIPTION DANS UNE COORDINATION SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE

Durée :

- De connexion : 30 min
- Hors connexion : /

Maîtriser le concept du BSI :

- Le BSI en remplacement de la DSI
- Double ancrage du BSI : le rôle propre infirmier et la charge en soins

Appréhender le BSI comme outil d'évaluation et de coordination des soins :

- L'infirmière libérale, au plus proche du patient à domicile
- Le BSI et la coordination avec l'équipe pluridisciplinaire
- L'interprofessionnalité en action : ESP et CPTS

Reconnaître les dispositifs d'appui de la prise en charge d'un patient à domicile :

- L'accompagnement du patient : rappel de quelques grands principes
- Les différents outils de coordination sanitaire existants
- Le PAERPA
- La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)
- Le PRogramme d'Accompagnement au retour à DOmicile (PRADO)

MODULE 2 : ÉVALUER LA SITUATION CLINIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PATIENT

Durée :

- De connexion : 30 min
- Hors connexion : /

Rappeler les grandes théories de soins :

- 6 grandes théories de soins
 - L'école des besoins
 - L'école de l'interaction
 - L'école des effets souhaités
 - L'école de la promotion de la santé
 - L'école de l'être humain unitaire
 - L'école du caring
- Focus sur le modèle conceptuel de V. Henderson (école des besoins)

Connaître et utiliser les échelles d'évaluation prévues dans le BSI :

- Présentation des différentes échelles d'évaluation :

- La fragilité
- La dépendance
- L'état nutritionnel
- Le risque d'escarre
- Le risque de chute
- La douleur

Repérer les risques et éléments susceptibles de majorer l'intensité d'une prise en charge à domicile :

- La notion de critères de majoration de l'intensité de la prise en charge
- Le classement des critères de majoration
- Une dimension supplémentaire dans la prise en charge

MODULE 3 : PRÉPARER UN PLAN DE SOINS PERTINENT A LA SITUATION DU PATIENT

Durée :

- De connexion : 1 heure
- Hors connexion : (2 cas cliniques) 30 min

Décrire la démarche clinique :

- Définition du raisonnement clinique
- Le point de vue de l'ANAES
- Modalités de mise en œuvre d'une démarche de soins infirmiers

Formuler un diagnostic infirmier selon la classification de la NANDA :

- Définition et spécificités du diagnostic infirmier
- Types et classification des diagnostics infirmiers
- Détermination du diagnostic infirmier

Définir un objectif de prise en soin :

- Le patient au cœur de l'objectif
- Le choix d'un objectif SMART
- La formulation d'un objectif de prise en soins

Élaborer une planification des soins :

- Identifier les interventions infirmières par domaine de soins (Méthode SIIPS)
- Déterminer les interventions de soins : nature, quantité, rythme des séances et durée prévisionnelle (PRN)

Évaluer les actions effectuées :

- La roue de Deming
- Les critères d'évaluation
- Création d'une fiche d'évaluation des actions

MODULE 4 : CONNAÎTRE LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LIÉES A L'UTILISATION DU BSI ET LES DIFFÉRENTS ITEMS LE COMPOSANT

Durée :

- De connexion : 40 min
- Hors connexion : /

Maîtriser les étapes de la réalisation du BSI :

- Échanges standardisés et dématérialisés avec les Caisses et les médecins traitants
- Étapes de la réalisation du BSI
- Circuit de la procédure des échanges entre les acteurs du dispositif
- Modalités de renouvellement

Identifier les différentes rubriques du BSI :

- Présentation du document BSI
- Découverte et explication des différentes rubriques du BSI
 - Volet administratif
 - Volet médical
 - Volet facturation
 - Synthèse du BSI

MODULE 5 : ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET PARTICIPER À LA COORDINATION DU PARCOURS DE SOINS DU PATIENT

Durée :

- De connexion : 40 min

Structurer le dossier de soins :

- Dossier de soins et réglementation
- Enjeux de l'écriture professionnelle et de la traçabilité
- Contenu du dossier de soins
- Gestion du dossier de soins et archivage

Accompagner le patient dans une démarche « parcours » :

- La loi du 4 mars 2002 et la loi du 22 avril 2005
- La continuité des soins en pilier de prise en charge
- La coordination interprofessionnelle
- L'amélioration continue de la qualité des soins

Développer la coordination à l'ère du numérique :

- La messagerie électronique sécurisée
- Le Dossier Médical Partagé (DMP)

- La télémédecine

MODULE 6 : EXAMINER L'IMPACT DE L'AVENANT 6 DANS LA PRATIQUE INFIRMIÈRE

Durée :

- De connexion : 40 min
- Hors connexion : (lectures, recherches en ligne et réalisation des exercices) : 1 h 30

Découvrir l'avenant 6 à la convention infirmière :

- Les différents articles de l'avenant 6
- Le rôle renforcé des infirmiers à domicile lié au virage ambulatoire

Appréhender les modalités de mise en œuvre du BSI :

- La chronologie de mise en œuvre du BSI et la modification progressive du mode de rémunération
- BSI initial et renouvellement
- L'indemnité forfaitaire infirmier (IFI)

Maîtriser le cumul des forfaits BSI avec les actes médico-infirmiers :

- Les règles de cumuls et la création de la lettre clé AMX
- 10 exercices incluant des actes liés et non liés à la dépendance au cours de la même journée.
- Parmi ces 10 exercices, 9 incluent des actes cumulables aux forfaits au cours d'une même séance de soins

LÉGENDE :

DI : démarche de soins infirmiers

BSA : forfait journalier de prise en charge par l'infirmier d'un patient dépendant ayant une charge en soins dite « légère »

BSB : forfait journalier de prise en charge par l'infirmier d'un patient dépendant ayant une charge en soins dite « intermédiaire »

BSC : forfait journalier de prise en charge par l'infirmier d'un patient dépendant ayant une charge en soins dite « lourde »

AMI : actes pratiqués par l'infirmier à l'exception des actes infirmiers de soins qui donnent lieu à application de la lettre clé AIS

AIS : actes infirmiers de soins. La lettre clé AIS est applicable aux séances de soins infirmiers et aux gardes au domicile des malades.

AMX : acte pratiqué par l'infirmier, applicable aux soins réalisés à domicile pour les patients dépendants en sus des séances ou des forfaits

MAU : majoration pour réalisation par un infirmier d'un acte unique

MCI : majoration de coordination infirmier(ère)

IFI : indemnité forfaitaire infirmier applicable dans le cadre de la prise en charge d'un patient dépendant

IFD : indemnité forfaitaire de déplacement

NUIT : majoration forfaitaire pour actes effectués la nuit (de 20 h à 8 h) : nécessité d'une prescription du médecin indiquant la nécessité impérieuse d'une exécution de nuit

DIMANCHE : majoration forfaitaire pour actes effectués les dimanches ou jours fériés légaux. Cette majoration est à ajouter les jours concernés : nécessité d'une prescription du médecin indiquant la nécessité impérieuse d'une exécution rigoureusement quotidienne

AP : accord préalable : sont soumis à la formalité de l'accord préalable les actes ou traitements pour lesquels cette obligation d'accord préalable est indiquée par une mention particulière ou par la lettre AP



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

PIÈCES JOINTES

1^{re} PJ : CV DES FORMATEURS

2^e PJ : EXERCICES

3^e PJ : BIBLIOGRAPHIE